

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le 09 juillet à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de la commune de Rempnat, sous la Présidence de Monsieur Vincent ECHASSERIEAU

Date de convocation du Conseil Communautaire : 02 juillet 2026

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Non pourvu
28	20	4	3	1	0

Membres présents : BOUTY Serge, CHABANAT Christine, DALLIERE-ROZENFELD Lolita, DENIZOU Jean-Pierre, DUBOIS Barbara, DUMONT Christine, DUMONT SAINT PRIEST Hubert, ECHASSERIEAU Vincent, GORGE Christine, LEBLANC Christian, LEONET Antoine, MAZAUD-WITTMANN Marie-France, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, ROCHE Martial, ROUGIER Serge, ROUSSEAU Sylvie, SAINTAMAN Jean, SALAGNAT Michèle, SOLNON Chantal.

Membres ayant donné pouvoir : ANOMAN Matthieu à DUMONT ST PRIEST Hubert, DELEFOSSE Laurent à SAINTAMAN Jean, GARNICHE Emmanuel à DALLIERE-ROZENFELD Lolita, PLAZANET Mélanie à ECHASSERIEAU Vincent

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : ANDRIEUX Christelle, THEYS Michel, VERLINDEN Denis

Membres absents : FOURNIER Stéphanie

Secrétaire de séance : GORGE Christine

FINANCES

Délibération n° C132-2026 : demande de subvention FEDER programme 2021-2027

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement (UE) n°2021/1058 du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds européen de développement régional,

Vu le programme opérationnel FEDER 2021-2027 applicable à la région Nouvelle Aquitaine,

Vu le projet porté par la commune intitulé valorisation des déchets verts de l'intercommunalité visant à l'acquisition d'un broyeur de végétaux et d'un véhicule permettant le déplacement de celui-ci dans les communes. Cet outil mobile permettra aux différents acteurs de broyer des déchets verts qui pourront être réutilisés in situ pour les espaces verts (paillage) et ainsi diminuer l'utilisation d'eau pour l'arrosage notamment des massifs, pour alimenter en matière sèche les composts collectifs du territoire, de valoriser les déchets verts. Des conventions d'utilisation seront signées par chaque utilisateur pour le prêt et les conditions d'utilisation et de retour de l'équipement,

Considérant que ce projet répond aux objectifs du programme FEDER axe 5.2 : Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines,

Considérant que le montant prévisionnel du projet s'élève à 47 828,33 € TTC,

Considérant que la commune souhaite solliciter une subvention FEDER à hauteur de 50% soit 23 914,16 €,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver le projet tel que présenté ;
- D'autoriser Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès du FEDER dans le cadre du programme 2021-2027 ;
- De s'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget pour la réalisation du projet ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette demande de subvention et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à son aboutissement ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'aboutissement de ce dossier.

Les membres du conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 24 voix Pour décident :

- D'approuver le projet tel que présenté ;
- D'autoriser Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès du FEDER dans le cadre du programme 2021-2027 ;
- De s'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget pour la réalisation du projet ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette demande de subvention et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à son aboutissement ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'aboutissement de ce dossier

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 13 juillet 2026

Le Président,
Vincent ECHASSERIEAU

Acte rendu exécutoire le : 17 JUIL. 2026
Publié le : 17 JUIL. 2026

Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS